

tenue sous la présidence de Monsieur BABSKI, assisté(e)
de Madame JAUR et Madame CELINO, Conseillères
En présence de Madame COURTOIS, Rapporteure publique
Madame RANWEZ, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2309627	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Arrêté du 6 octobre 2023 du préfet du Pas-de-Calais portant refus de titre de séjour, faisant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixant le pays de destination et faisant interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître MBARGA Armand
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet
02)	DOSSIER N° 2309631	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Arrêté du 6 octobre 2023 du préfet du Pas-de-Calais portant refus de titre de séjour, faisant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixant le pays de destination et faisant interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître MBARGA Armand
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet
03)	DOSSIER N° 2309632	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Arrêté du 6 octobre 2023 du préfet du Pas-de-Calais portant refus de titre, faisant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixant le pays de destination et faisant interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître MBARGA Armand
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet

09 heures 30

04) DOSSIER N° 2310769 RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO

Titre de l'affaire Arrêté du préfet du Nord en date du 8 décembre 2022 portant refus de titre de séjour, faisant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et fixant le pays de destination

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître FERRAND Xavier
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
Observateur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	Directeur

05) DOSSIER N° 2408442 RAPPORTEURE: Madame Anne JAUR

Titre de l'affaire Arrêté en date du 29 mai 2024 par lequel le préfet du Nord a refusé de délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays de destination et lui a fait interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître DEWAELE Emilie
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

06) DOSSIER N° 2412084 RAPPORTEURE: Madame Anne JAUR

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision du 30 octobre 2024 du Préfet du Nord portant refus de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français sans délai de départ de volontaire et interdiction de quitter le territoire français pour un an.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître NAUDIN Marielle
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS

